QU'EST CE QUE LE CLUB ASSO EMPLOI?

Dispositif gratuit qui s'adresse aux associations ayant un potentiel d'emploi ou disposant déjà de salariés. Le Club est ouvert à toutes les associations, quel que soit le domaine d'activité, à l'exception des secteurs médico-social et hospitalier.

Ce dispositif a pour ambition de permettre aux associations de créer ou pérenniser leurs emplois et d'être plus autonomes dans leur rôle d'employeur.

L'objectif est d'apporter conseils et méthodes aux associations dans leur gestion quotidienne et leur développement.

En Seine-Saint-Denis, le Club Asso Emploi est animé par le Comité départemental Olympique et Sportif et Profession Sport et Loisirs



Pour contacter l'équipe du Club Asso Emploi



CDOS 93
Ingrid BELLANCE
clubassoemploi@cdos93.org
01 41 60 11 27



PSL 93 Jérémy CARGNELLI clubassoemploi@psl93.com 01 48 32 97 25

32 rue Delizy - Hall 2 93694 PANTIN Cedex





DISPOSITIF GRATUIT
POUR LES DIRIGEANTS
ASSOCIATIFS EMPLOYEURS

PROGRAMMATION 2019

1^{ER} SEMESTRE

REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Réunion animée par une conseillère Uniformation

Jeudi 14 mars 2019 - 10h00 à 12h00

*sous réserve de report ou d'annulation selon les actualités

ETRE EMPLOYEUR ASSOCIATIF

Jeudi 18 avril 2019 - 14h00 à 17h00

LE CONTRAT DE TRAVAIL

Jeudi 23 mai 2019 - 14h00 à 17h00

LES ASSOCIATIONS ET L'URSSAF

* Réunion animée par un représentant de l'Urssaf Date et horaire à venir

2^{EME} **SEMESTRE**

FINANCEMENT ASSOCIATIF

Jeudi 26 septembre 2019 - 14h00 à 17h00

RESPONSABILITES DES ASSOCIATIONS ET ASSURANCES

Réunion animée par la MAIF Date et horaire à venir

ACTUALITES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Réunion animée par une conseillère Uniformation Date et horaire à venir

ACTUALITES DU DROIT SOCIAL

Jeudi 12 décembre 2019 - 14h00 à 17h00

Inscription par mail à clubassoemploi@cdos93.org

LES PARTENAIRES



de la Cohésion sociale











POURQUOI ADHÉRER AU CLUB ASSO EMPLOI ?

ADHESION GRATUITE

Le Club Asso Emploi, vous permet :

- D'avoir un entretien de conseil personnalisé.
- D'échanger lors de rendezvous du Club (réunions d'informations collectives) et d'ateliers de sensibilisation et d'échanges pratiques en présence d'institutionnels et d'experts de la vie associative.
- De bénéficier d'**informations** sur le secteur associatif.